



ÉTÉ 2020
—

vivre L'ÉTÉ



CANDIAC
ma ville sous les arbres

Hôtel de ville

100, boulevard Montcalm Nord
450 444-6000
accueil@ville.candiac.qc.ca

Génie

450 444-6058
genie@ville.candiac.qc.ca

Urbanisme

450 444-6050
urbanisme@ville.candiac.qc.ca

Service des travaux publics

80, boulevard Montcalm Nord
450 444-6040
travauxpublics@ville.candiac.qc.ca

Service de sécurité incendie

90, boulevard Montcalm Nord
450 444-6063
incendie@ville.candiac.qc.ca

Service des loisirs

59, chemin Haendel
450 635-6020
loisirs@ville.candiac.qc.ca

Les prochaines séances publiques du conseil municipal se tiendront les lundis 13 juillet et 24 août, à 19 h. M. Daniel Grenier, conseiller municipal du district Deauville, agira en tant que maire suppléant jusqu'au 30 septembre 2020.

Jours fériés

Les services municipaux seront fermés les mercredis 24 juin et 1^{er} juillet.

Rappel

Le deuxième versement de taxes est dû le 6 août 2020.

Vignette de la page couverture

Rendez-vous dans la cour intérieure de la bibliothèque afin d'y observer la ruche urbaine. Nos petites abeilles travaillent fort et sans relâche dans le but de produire le miel que tout le monde adore tant!

Mot du conseil municipal

Chers Candiacois,

Cette année, nous allons vivre ensemble un été particulier, même si nous sommes persuadés que vous parviendrez à en tirer profit et à créer de beaux moments mémorables chacun à votre façon.

Bien que les événements familiaux et culturels n'aient pas lieu cette année, nous vous invitons à découvrir votre ville d'une autre façon. Soyez originaux! Enfourchez votre bicyclette puis parcourez les trois boucles cyclables qui sillonnent le territoire. Rendez-vous dans la cour intérieure de la bibliothèque et contemplez nos petites abeilles au travail. Rafrâchissez-vous en famille dans l'un des parcs aménagés de jeux d'eau. Prenez une pause sur l'eau en kayak grâce au quai public situé au parc André-J.-Côté et découvrez la rivière de la Tortue, dont les berges seront longées par le futur Sentier de la Rivière-de-la-Tortue.

De plus, n'hésitez pas à fleurir abondamment jardins, devantures et rocailles. Le traditionnel concours *Candiac en fleurs* est, quant à lui, maintenu; nous vous invitons donc à participer en grand nombre. Espérons que dame Nature nous livrera un été agréable et convivial.

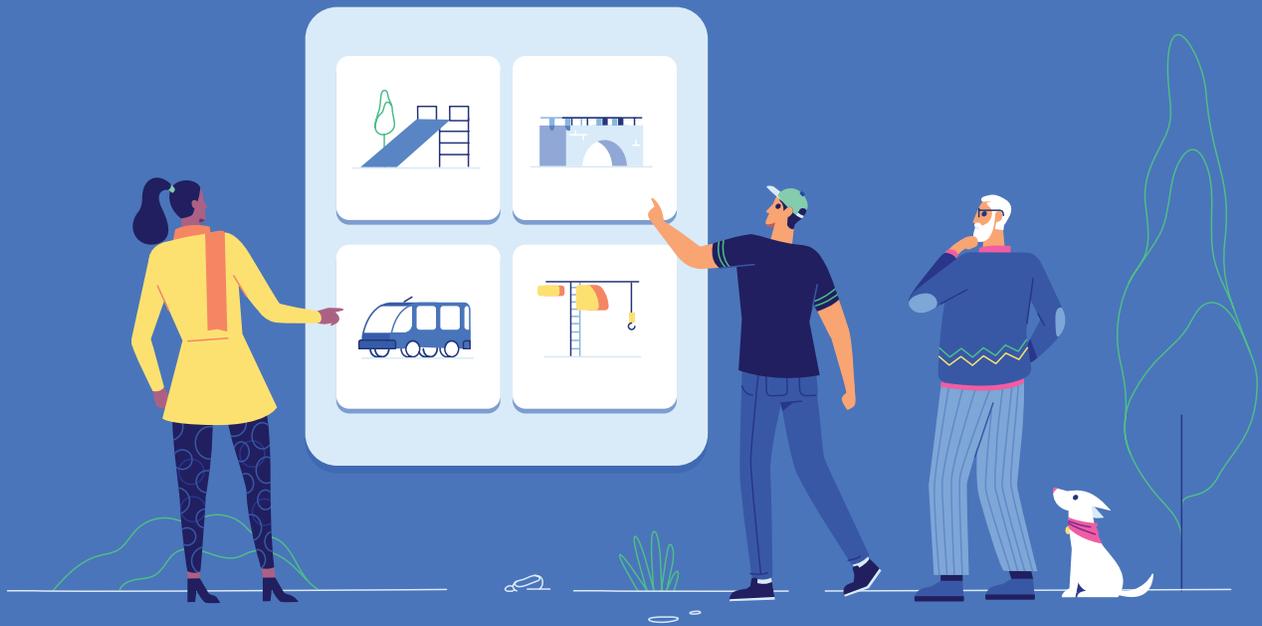
Pour terminer, nous aimerions également prendre le temps de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux résidents. Nous espérons que Candiac sera à la hauteur de vos attentes et que vous partirez à sa découverte une fois bien installés.



Votre conseil municipal :
Marie-Josée Lemieux, Kevin Vocino, Anne Scott, Daniel Grenier,
le maire Normand Dyotte, Vincent Chatel, Mélanie Roldan,
Jean-Michel Roy, et Devon Reid.

L'AGORA DE CANDIAC

MON OPINION, MA VILLE
AU BOUT DES DOIGTS



CONSULTATIONS CITOYENNES | BOÎTE À IDÉES | SERVICES EN LIGNE
LICENCE POUR ANIMAUX | MESSAGES D'ALERTE | RESSOURCES

L'espace citoyen qui nous réunit!

agora.candiac.ca





Permis en ligne

Avec la situation actuelle due à la pandémie de COVID-19, le Service du développement a bonifié l'offre de permis dont la demande peut être effectuée en ligne.

En plus de tous les types de permis pour lesquels vous pouviez déjà effectuer une demande en ligne, voici les nouvelles options :

- agrandissement résidentiel;
- aménagement paysager résidentiel;
- construction résidentielle;
- démolition d'une piscine creusée;
- installation d'une piscine hors terre, creusée ou semi-creusée;
- rénovation, transformation ou modification résidentielle.

Toutes les demandes de permis résidentiels peuvent donc être traitées sans contact grâce à l'acquisition d'un système de signature numérique.

Effectuez votre demande de permis en ligne en visitant l'onglet *Demande de permis* dès maintenant.

Pour plus de renseignements concernant les demandes de permis, veuillez communiquer avec le Service du développement au permis@ville.candiac.qc.ca ou au 450 444-6050.



Parcs et espaces verts

Les travaux dans certains parcs ont repris. C'est notamment le cas des travaux de réfection au parc de Jasper. Rappelons qu'ils sont entrepris afin d'améliorer la qualité des installations et des aménagements du parc. S'inscrivant dans le cadre du *Plan stratégique de développement 2018-2033*, ces travaux ont pour objectif d'offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité dans un environnement sécuritaire. Les réfections comprennent entre autres :

- l'ajout de modules de jeux et de mobilier;
- le remplacement de l'éclairage;
- le rafraîchissement des couleurs des modules de jeux d'eau.

Notons également que les travaux d'aménagement du Sentier de la Rivière-de-la-Tortue vont bon train. Ceux-ci ont repris récemment et les équipes mettent tout en œuvre afin de rendre le site opérationnel le plus rapidement possible.

Également, n'oubliez pas d'ajouter à votre prochain trajet en vélo un arrêt au parc de la nature de Strasbourg. Le projet s'étant conclu il y a maintenant un an, le parc gagne à être visité. Son îlot central vous permettra d'observer les variétés fauniques et floristiques de cet endroit bien particulier.

Surveillez le candiac.ca afin de demeurer à l'affût de tout développement dans la Ville.



Marché bio-local

Le marché bio-local est de retour à Candiac pour une deuxième année consécutive. Cette fois-ci, il se tient les jeudis de 15 h à 19 h. Chaque semaine, jusqu'au 15 octobre, les citoyens peuvent se procurer des fruits, des légumes et des produits certifiés biologiques. Cette initiative permet de nouveau à la population d'avoir un accès direct à des aliments québécois de qualité offerts par des producteurs locaux. Le marché est une fois de plus situé dans le stationnement du Service de sécurité incendie, au 90, boulevard Montcalm Nord. Des mesures de prévention seront appliquées en raison de la COVID-19. Les visiteurs devront respecter la distanciation sociale, ne pourront pas toucher les aliments en vrac et devront déposer les aliments dans leurs sacs.



Oasis du monarque du parc de Deauville

L'avez-vous déjà visité? Ce jardin naturel en forme de papillon géant est illustré par deux immenses plates-bandes en forme d'ailes. Celles-ci sont composées de plantes indigènes, dont l'asclépiade qui est essentielle à la subsistance du monarque. Au centre se trouve un sentier d'observation aménagé en rondelles de frêne recyclé formant ainsi le corps du papillon. Cet espace n'est qu'un seul de nos engagements envers le monarque. Le nouveau panneau d'interprétation installé ce printemps contient une mine d'informations sur la vie du monarque, ainsi que sur le condo à insectes installé au fond de l'oasis. Les familles pourront parcourir la boucle cyclable urbaine (orange) à la recherche de monarques qui seront dispersés sur cette dernière. Les détails suivront sur notre site Web. Visitez le candiac.ca sous l'onglet *Ville amie des monarques* afin de découvrir tout ce que la Municipalité entreprend pour la sauvegarde de ce papillon.

Jardin collectif

Le jardin collectif est de retour cette année. Bien que son agriculture soit réservée aux bénévoles jardiniers, vous pouvez toujours le visiter. Il suffit de passer par la porte extérieure située à l'arrière de la bibliothèque. Les récoltes du potager seront partagées entre tous les jardiniers bénévoles et une partie sera redistribuée via l'aide alimentaire. Envie de vous impliquer? Contactez votre bibliothèque à biblio@ville.candiac.qc.ca.

Ruche urbaine

La ruche dans la cour arrière de la bibliothèque est de retour cette année! Plusieurs centaines d'abeilles polliniseront à nouveau la flore urbaine et produiront du miel. Suivez les différentes étapes de la saison en consultant la page *Ruche urbaine* du portail de la bibliothèque. Vous en apprendrez certainement beaucoup sur les abeilles et leur habitat.

Concours Candiac en fleurs

Fleurissez vos jardins, vos devantures et vos rocailles, les juges du comité d'embellissement de la Ville sillonneront les rues du 6 au 20 juillet. En tout, 19 prix seront décernés dans les catégories *résidentiel* (16), *commerce, entreprise et institution* (1) et *point d'eau/cour arrière* (2). Aucune inscription n'est requise, à l'exception de la catégorie *point d'eau/cour arrière*, pour laquelle vous devez envoyer vos coordonnées d'ici le dimanche 5 juillet à l'adresse courriel suivante: concours@ville.candiac.qc.ca.



COLLECTES ET RÉCUPÉRATION

Écocentre et collectes

L'écocentre est un service exclusif aux résidents de la Ville de Candiac et seules les matières d'origine domestique sont acceptées. Chaque résident de Candiac peut se départir gratuitement de 15 m³ de matières par année*. Une fois cette quantité atteinte, des frais de 25 \$/m³ s'appliquent et sont payables par carte de crédit ou carte de débit.

* Les résidus domestiques dangereux (RDD), la peinture, les pneus et le matériel électronique sont acceptés gratuitement et ne sont pas inclus dans la quantité maximale par année.

Visitez le candiac.ca sous l'onglet *Écocentre* pour connaître les matériaux acceptés, ainsi que les consignes à suivre.

Service des travaux publics
80, boulevard Montcalm Nord
travauxpublics@ville.candiac.qc.ca
450 444-6040



Horaire : avril à novembre

Lundi	Fermé, sauf exception
Mardi	Fermé
Mercredi	16 h à 20 h
Judi	Fermé
Vendredi	12 h à 20 h
Samedi	8 h 30 à 16 h 30
Dimanche	12 h à 16 h



Branches



Une collecte de branches à domicile aura lieu les lundis 6 juillet et 5 octobre. Nous vous rappelons que les branches doivent être placées, au plus tôt, le samedi matin précédant la collecte et, au plus tard, à 7 h le matin même de la collecte, en tas compact en bordure de la rue (et non dans la rue). L'extrémité coupée doit être dirigée vers la rue. Les branches ne doivent pas être attachées. La collecte peut s'échelonner sur plusieurs jours.

Gros rebuts



Une collecte de gros rebuts aura également lieu le lundi 14 septembre. La collecte pourrait aussi s'étirer sur plusieurs jours. N'oubliez pas que ces matières sont acceptées à l'écocentre, selon les heures d'ouverture en vigueur.

Résidus domestiques dangereux (RDD)



Les résidus domestiques dangereux sont acceptés à l'écocentre. Il doit s'agir de quantités résidentielles seulement. Se débarrasser des résidus domestiques dangereux de façon inadéquate, en les déposant dans les ordures ménagères, par exemple, ou encore en les jetant dans les toilettes peut nuire à la sécurité publique et détériorer l'environnement. Visitez l'onglet *Collectes et récupération* du candiac.ca pour plus de détails.



Collectes de la MRC de Roussillon

(6 logements et moins)

Ordures et matières recyclables



Ordures : lundi

Matières recyclables : mardi

Les poubelles et les bacs doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt à 20 h le jour précédant la collecte et au plus tard à 7 h le matin de la collecte. Le ramassage des meubles et des électroménagers, à l'exception des réfrigérateurs, climatiseurs et congélateurs, s'effectue lors des collectes régulières.

Pour information, plainte ou commentaire, contactez l'Info-collectes : 514 928-5227.

Habitations de sept logements et plus : référez-vous au Service des travaux publics (travauxpublics@ville.candiac.qc.ca).

Matières organiques



Jeudi

Votre bac doit être déposé en bordure de la rue avant 7 h le jour de la collecte. Vous avez des feuilles mortes et des surplus de résidus verts? N'oubliez pas de les mettre dans votre bac brun! Si vous en avez trop, vous pouvez mettre vos surplus dans des sacs en papier (seulement) et les déposer à côté de votre bac brun le jour de la collecte. Le bac brun doit être obligatoirement sorti à côté de vos sacs de feuilles.

Pour découvrir les trucs et astuces proposés par la MRC de Roussillon afin d'entretenir votre Brutus, consultez le roussillon.ca/bacbrun.

Collecte de carton



Mardi 7 juillet

Veuillez déposer vos boîtes de carton, à plat, près de la bordure de rue. Quatre conteneurs destinés au carton sont également à votre disposition en tout temps, à proximité de l'écocentre.

Info-collectes

Communiquez avec l'équipe de la MRC de Roussillon pour toute question sur les collectes et problème avec vos bacs.

 ROUSSILLON.CA/INFOCOLLECTES

 514 928-5227

 infocollectes@mrcroussillon.qc.ca



MRC DE ROUSSILLON



ROUSSILLON.CA/BACBRUN



Si votre bac de recyclage est brisé et requiert des réparations, veuillez joindre l'Info-collectes de la MRC de Roussillon : 514 928-5227. Si vous déménagez, vous devez laisser le bac au domicile auquel il est associé. Il est interdit de déménager le bac, de l'utiliser comme poubelle ou de le modifier. Le bac de recyclage appartient à la municipalité. Dans le cas où votre domicile n'est pas pourvu de bac de recyclage, contactez le Service des travaux publics : 450 444-6040.



Économie de l'eau

Au Québec, la consommation d'eau potable double durant l'été, en partie à cause de l'arrosage excessif. Un boyau d'arrosage peut déborder jusqu'à 1 000 litres d'eau à l'heure, soit la consommation d'eau recommandée pour une personne durant près d'un an et demi. Assurez-vous de connaître les règlements en vigueur et de les respecter. Rendez-vous au candiac.ca pour plus de trucs permettant d'économiser l'eau pendant la saison estivale.

Service du développement
urbanisme@ville.candiac.qc.ca
450 444-6050

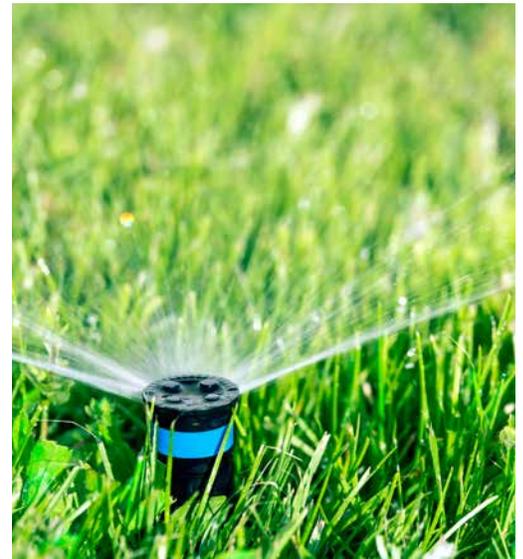
Arrosage

Du 1^{er} mai au 15 septembre, de 20 h à minuit, l'arrosage des pelouses est permis pour :

- **adresses paires** : les jours pairs;
- **adresses impaires** : les jours impairs.

Les systèmes d'arrosage automatique peuvent être utilisés entre minuit et 5 h, selon le même principe des adresses paires et impaires. Les détenteurs de tels systèmes doivent se procurer un permis sans frais. Des permis spéciaux d'arrosage peuvent être obtenus sur demande, dans certains cas particuliers prévus au règlement (par exemple, une nouvelle pelouse, le nettoyage à la suite de travaux de construction, etc.). Notez également que l'émission de permis peut être suspendue lors d'une interdiction d'arrosage.

Ce permis est disponible en ligne au candiac.ca.



Fermeture de l'eau

Sur demande, le Service des travaux publics peut effectuer l'interruption de votre alimentation en eau. Ce service est offert du lundi au jeudi et requiert 24 heures d'avis. Des frais sont exigés.

Eau brute

La Ville de Candiac utilise uniquement de l'eau brute pour le nettoyage des rues et l'arrosage de ses aménagements paysagers.

Lavage des voitures et des bâtiments

En plus des heures permises pour l'arrosage, vous pouvez utiliser l'eau potable les samedis et les dimanches, entre 9 h et 17 h, pour laver les voitures et l'extérieur des bâtiments, sauf en cas d'interdiction d'arrosage.



Service des travaux publics
 80, boulevard Montcalm Nord
 travauxpublics@ville.candiac.qc.ca
 450 444-6040

Agrile du frêne sur les emprises publiques

La Ville de Candiac poursuit le traitement au TreeAzin de plusieurs centaines de frênes sur ses emprises. De plus, chaque frêne abattu sera remplacé par un arbre d'une autre essence au même endroit si les contraintes environnantes le permettent (conduits souterrains, entrée d'eau, lampadaire, borne-fontaine, etc.).

Projet écologique de lutte contre l'agrile

Depuis la découverte de l'agrile du frêne en 2013 sur le territoire de Candiac, la Ville a mené la lutte contre cet insecte en utilisant des injections au biopesticide pour tenter de prolonger la vie des frênes de rues et de quelques parcs. En 2017, la Ville de Candiac a participé à un projet de recherche en collaboration avec GDG Environnement pour développer le FraxiProtec^{MC}. Ce dernier est un dispositif utilisant le champignon *Beauveria bassiana* pour lutter contre l'agrile adulte. Des pièges en forme d'entonnoir sont placés dans le haut de certains frênes aux parcs André-J.-Côté et Fernand-Seguin depuis 2017. Environ 35 à 40 % des agriles capturés jusqu'à présent étaient recouverts de spores de champignons. Nous continuons donc à surveiller la situation.

Agrile du frêne sur les terrains privés

Si vous possédez un frêne sur votre terrain, il est important de le faire évaluer par un arboriculteur certifié le plus rapidement possible afin de prendre les mesures appropriées. Un arbre infesté peut mourir en moins de trois ans. Les frênes atteints sont affaiblis et peuvent chuter, ce qui s'avère dangereux. Pour obtenir la liste des arboriculteurs membres de la Société internationale d'arboriculture Québec, visitez le siaq.org. Pour plus d'informations sur cet insecte nuisible, consultez le candiac.ca.



Abattage d'un arbre

Sur un terrain résidentiel, aucun permis n'est requis pour abattre un arbre dont vous êtes le propriétaire, à moins que celui-ci soit situé en bande riveraine. Sur un terrain situé en zone commerciale, industrielle ou communautaire, un certificat d'autorisation est nécessaire pour abattre un arbre, à l'exception du frêne. La demande de permis doit être adressée à la division permis, requêtes et inspections du Service du développement (disponible en ligne). Des frais de 1 000 \$ s'appliquent pour l'émission de ce permis.



RÈGLEMENTS ET PERMIS

Service du développement
urbanisme@ville.candiac.qc.ca
450 444-6050

Soupape de retenue

Le clapet antiretour ou soupape de retenue est obligatoire dans tous réseaux de plomberie là où le réseau d'égout sanitaire existe, et ce, depuis 1993 à Candiac. Les propriétaires de bâtiment doivent se conformer à cette réglementation.

Certificats et permis

Si vous souhaitez notamment réparer, déplacer ou démolir un bâtiment, installer une piscine, aménager un stationnement ou excaver le sol, assurez-vous d'avoir obtenu votre certificat d'autorisation ou votre permis auprès de la Ville, et ce, avant d'entreprendre les travaux. La plupart des demandes de permis peuvent désormais être faites en ligne. Visitez l'onglet *Demande de permis* en ligne au candiac.ca pour plus d'informations.

Règlements par adresse

Dans un souci d'offrir un service de qualité supérieure répondant aux attentes et aux besoins de la population, la Ville de Candiac offre un service en ligne aux citoyens et aux professionnels de l'urbanisme : l'outil *Règlements par adresse*. Il permet de consulter les règlements d'urbanisme propres à une adresse spécifique, le tout en inscrivant simplement une adresse civique ou un numéro de lot pour obtenir les informations correspondantes.

Bruit

Il est interdit de causer du bruit excessif de nature à gêner la tranquillité du voisinage. Puisqu'en été, l'utilisation de machinerie et d'outils électriques est plus fréquente, nous vous invitons à faire preuve de civisme et de savoir-vivre, particulièrement à l'heure des repas.

Foyers extérieurs

Vous devez obtenir un permis pour installer un foyer fixe sur votre terrain, mais non pour un foyer extérieur mobile équipé d'un pare-étincelles. Le foyer doit être situé à une distance minimale de trois mètres de tout bâtiment ou construction et à deux mètres de toute ligne de propriété avoisinante.

Sollicitation

La sollicitation (porte-à-porte) est interdite sur le territoire de Candiac, à moins de détenir un permis émis à cet effet par le Service du développement. Toute personne faisant de la sollicitation doit avoir ce permis en sa possession.

Corde à linge

L'installation d'une corde à linge est permise dans votre cour.

Véhicule récréatif

Mesure exceptionnelle : la Ville de Candiac offre à ses citoyens un permis gratuit leur permettant de garer temporairement leur VR au stationnement du Complexe sportif de Candiac, et ce, jusqu'au lundi 31 août 2020 inclusivement. Pour obtenir ce permis temporaire en quelques clics, il suffit de remplir le formulaire en ligne dans la section *Demande de permis* du candiac.ca. Le Complexe sportif de Candiac est situé au 10, rue Radisson. Surveillez notre site Web pour les plus récentes mises à jour.

Système de captation d'images

L'installation ou le maintien d'un système de captation d'images et de vision nocturne est permis pour tous les groupes d'usages, à condition que l'utilisation soit limitée aux scènes qui se déroulent à l'intérieur des limites de la propriété. Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire de Candiac.

Entretien des terrains privés

Il est obligatoire pour toute personne responsable d'un terrain résidentiel d'entretenir la pelouse de celui-ci, ainsi que celle située dans l'emprise. La pelouse ne doit pas excéder une hauteur de 15 cm.

Aire de stationnement hors rue

Il est interdit de stationner sur une pelouse ou d'aménager temporairement une aire de stationnement dans la cour avant de la propriété. De plus, il est interdit de couper ou de modifier une bordure de rue ou un trottoir. Un permis est requis pour procéder à l'aménagement d'une aire de stationnement.



Pour consulter le règlement sur les animaux, visitez la section [Animaux du candiac.ca](http://Animaux.du.candiac.ca)

Nombre d'animaux permis

Un maximum de deux animaux de compagnie par habitation est permis (incluant les chiens, les chats et tous les autres animaux de compagnie).

Parc canin

Le parc canin, contigu au parc de Cherbourg, est ouvert tous les jours de 7 h à 23 h. Ce parc permet aux chiens de plus de quatre mois, munis d'une licence, de courir en toute liberté. Ils doivent demeurer sous la surveillance constante de leur gardien âgé de 14 ans et plus. Il est interdit d'avoir sous sa responsabilité plus d'un chien à la fois. Le gardien de l'animal doit ramasser les excréments de son chien et les jeter dans les poubelles prévues à cette fin.

Emprises publiques

Les chiens sont interdits dans les parcs lors de la tenue d'événements spéciaux. Autrement, il est possible de promener votre animal dans les lieux publics en respectant les conditions suivantes : l'animal doit porter sa licence et doit être maintenu en laisse d'une longueur maximale de deux mètres. Les excréments doivent être ramassés et jetés de façon respectueuse. Le port du licou ou du harnais est obligatoire pour tous les chiens de 20 kg et plus. Les pitbulls doivent, quant à eux, porter une muselière, peu importe leur poids.

Animal errant, perdu ou mort

La SPCA Roussillon a le mandat de répondre aux appels concernant les animaux domestiques errants, abandonnés ou morts. Info : 450 638-9698.

Animaux non domestiques

Si vous éprouvez des problèmes impliquant des animaux non domestiques, vous devez faire appel à une firme privée comme l'entreprise suivante recommandée par la SPCA : Faunex au 1 888 321-3286.

Licence obligatoire pour les chiens et les chats

La licence est obligatoire pour tous les chiens et les chats sur le territoire de la MRC de Roussillon.

NOUVEAU! Licence en ligne

L'acquisition ou le renouvellement d'une licence, ainsi que son paiement, se font désormais en ligne, via la nouvelle plateforme Agora de Candiac. Visitez l'onglet *Services en ligne* du agora.candiac.ca.

chien stérilisé :	20 \$ par année
chien non stérilisé :	25 \$ par année
chat stérilisé :	15 \$ par année
chat non stérilisé :	20 \$ par année
chien guide ou d'assistance :	licence annuelle obligatoire, mais gratuite
animal possédant une micropuce* :	licence annuelle obligatoire, mais gratuite

La licence est renouvelable chaque année, selon la date de l'achat.

* Preuve à l'appui.





Carte du citoyen

Votre carte du citoyen est échuë, vous l'avez perdue ou vous n'avez pas de carte? En cette période exceptionnelle, le Service des loisirs vous offre l'adhésion et le renouvellement par courriel.

Comment procéder?

En communiquant avec le Service des loisirs par courriel : loisirs@ville.candiac.qc.ca.

Veillez noter que les employés de ce service sont disponibles selon l'horaire suivant :

- Lundi au jeudi, entre 8 h 30 et 16 h 30
- Vendredi, entre 8 h 30 et 13 h

Ils vous répondront dans un délai de 24 heures, en fonction de leurs disponibilités.

Quelles informations devez-vous fournir?

Vous avez perdu votre carte ou celle-ci est échuë

Veillez inscrire dans le courriel les informations suivantes :

- numéro de carte du citoyen;
- nom et prénom;
- numéro de téléphone pour vous contacter au besoin.

Vous n'avez pas de carte du citoyen

Veillez inscrire dans le courriel les informations suivantes :

- nom et prénom;
- date de naissance;
- adresse;
- numéro de téléphone.

Fournissez ces renseignements pour chacun des membres de la famille résidant à la même adresse qui souhaite obtenir une carte.

Ensuite?

Votre numéro de carte du citoyen (qui est aussi votre numéro d'abonné pour la bibliothèque), ainsi que le mot de passe associé à votre compte vous seront acheminés par courriel.

Lorsque la bibliothèque et le Service des loisirs, situés au Centre Claude-Hébert (59, chemin Haendel), seront entièrement ouverts, vous recevrez un courriel vous invitant à vous présenter pour la prise de photo. À ce moment, vous devrez avoir en main les pièces justificatives pour récupérer votre carte.



Club de lecture d'été TD 2020

Cette année, le club prend un virage numérique. Depuis le 15 juin, les enfants sont invités à s'inscrire au clubdelecturetd.ca pour recevoir leur carnet de lecture virtuel. Ils pourront y compiler leurs lectures, ainsi que les activités auxquelles ils participeront. Il y a un tas de choses à faire sur le site Web! Les enfants pourront notamment lire la bande dessinée du Club, lire ou écrire des blagues, répondre à un jeu-questionnaire, composer de drôles d'histoires, colorier des dessins et plus encore. De plus, le club offre une panoplie de livres numériques à télécharger sans liste d'attente ni restrictions.

Des activités virtuelles seront proposées tout au long de l'été. Détails sur les activités et les modalités d'inscription sur notre portail en ligne de la bibliothèque.

*Inscription en ligne seulement, il n'y aura pas de distribution de carnet ou d'autocollants cette année.





Nouvelle exposition au Sentier des arts

Magnifique musée à ciel ouvert situé en bordure du fleuve, le Sentier des arts a récemment fait peau neuve. Il accueille maintenant l'exposition *Croquis montréalais* de l'artiste Jean-Pierre Riel.

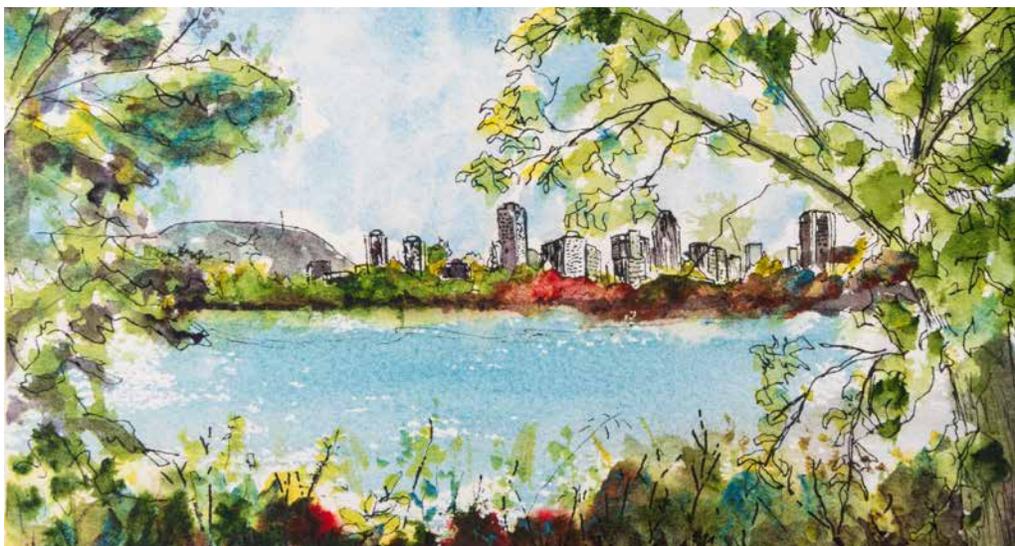
Dessinateur faisant partie de l'école du *Urban Sketching*, M. Riel se plaît à voir le monde « de dessin en dessin » et à rendre à l'ordinaire et au commun toute sa beauté souvent oubliée. Les 38 œuvres présentées évoquent des endroits familiers de la région que vous aurez plaisir à découvrir sous un nouvel angle. Maisons anciennes, usines, cantines, jardins, toutes les scènes ont été croquées sur le vif. Les techniques utilisées sont le dessin à l'encre et la peinture à l'aquarelle.

C'est un rendez-vous avec la culture, en pleine nature!

Croquis montréalais
Sentier des arts du parc André-J.-Côté
Jusqu'au 2 septembre 2020



Maison ancestrale à La Prairie



Montréal vu de Candiac



1. Parc de Picardie

20, avenue de Picardie
3 200 m²



2. Parc André-J.-Côté

112, boulevard Marie-Victorin
69 750 m²



3. Parc de Jasper

3, chemin Saint-François-Xavier
3 350 m²



4. Parc Mermoz

200, avenue Mermoz
13 725 m²



5. Parc Jason

75, place Jason
13 050 m²



6. Parc Saint-François-Xavier

50, chemin Saint-François-Xavier
26 450 m²



7. Parc Champlain

175, boulevard Champlain
135 000 m²



8. Parc Roméo-V.-Patenaude

125, chemin Haendel
2 000 m²



9. Parc Haendel

33, rue de Fribourg
113 400 m²



10. Parc de Cherbourg

130, place Chambord
37 475 m²



11. Parc Montcalm

55, boulevard Montcalm Sud
46 700 m²



12. Parc de Deauville

90, avenue de Deauville
49 950 m²



13. Parc Fernand-Seguin

201, boulevard Jean-Leman
30 900 m²



14. Parc de Sardaigne

75, rue de Syracuse
27 925 m²



15. Parc de la nature de Strasbourg

10, boulevard de Sardaigne
60 083 m²



Certaines installations sanitaires pourraient ne pas être accessibles en raison de la COVID-19. Veuillez prévoir vos déplacements en conséquence.

Sentier piétonnier

Stationnement

Chalet de parc

Fontaines à boire

Toilettes

Maison Hélène-Sentenne

Aire d'observation

Aire de pique-nique

Module de jeux préscolaires
18 mois - 6 ans

Module de jeux scolaires
6 - 12 ans

Balançoires

Aire de jeux libres

Panneaux d'interprétation

Piscine extérieure

Jeux d'eau

Volleyball de plage

Balle molle

Terrain de soccer

Terrain de mini-soccer

Terrain de tennis

Terrain de football

Basketball extérieur

Modules d'exercice

Parc de planche à roulettes

Parc canin

ARTISTES RECHERCHÉS

Sentier des arts

Exposez une collection d'œuvres
d'art au parc André-J.-Côté

La date limite pour poser votre
candidature est le **28 août 2020**

Une bourse de **1 000 \$** sera offerte
aux artistes retenus

COLLECTION DE **38** ŒUVRES

L'artiste doit fournir un curriculum vitæ, cinq photographies ainsi qu'une description de sa démarche et une présentation de sa collection. L'appel de dossiers vise la programmation de la saison 2021-2022.

Consultez le candiac.ca pour plus de détails.



L'information contenue dans cette publication était exacte au moment de son impression. Sous réserve de modifications. *Vivre l'été 2020* est une réalisation du Service des communications et relations avec le citoyen.

Publié par la Ville de Candiac
Juin 2020

Révision
Stéphanie de Bollivier

Photos
Amélie Picquette et
Picaboo Photographie

**Conception
graphique**
Agence Caza

Impression
Pub Cité

Tirage
10 765 copies

Dépôt légal
Bibliothèque
et Archives nationales
du Québec

candiac.ca